



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0318

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Lyon Confluence - Assainissement - Bâtiment siphon et dessableur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneyre

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burriland, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guiland), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0318**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Lyon Confluence - Assainissement - Bâtiment siphon et dessableur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Localisées à la confluence de la Saône et du Rhône, les installations d'assainissement du Siphon de la Mulatière permettent la traversée de la Saône des eaux usées provenant du quartier de la Presqu'île à Lyon afin qu'elles puissent s'écouler en rive droite jusqu'à leur point de traitement : la station d'épuration de Pierre Bénite. Ces installations comprennent :

- en rive gauche de la Saône : 2 files de dessablage (chacune de 60 mètres de long), 2 files de dégrillage et une chambre de lancement d'une boule permettant le curage des tubes de siphon,
- 2 tubes de siphon de diamètre 2,4 mètres permettant aux effluents de transiter sous la Saône par gravité vers la rive droite,
- un bâtiment en rive droite constituant la chambre de récupération de la boule de curage.

Le site de la Confluence est actuellement en cours d'aménagement avec la réalisation du chantier du musée des Confluences. Compte tenu de son implantation à proximité immédiate des ouvrages du Siphon, datant des années 1960 et qui deviennent vétustes, la direction de l'eau prévoit leur requalification.

Les objectifs fixés sont les suivants :

- réduire les nuisances (en particulier olfactives) vis-à-vis des riverains et, notamment, du musée des Confluences dont l'ouverture au public est prévue pour fin 2014,
- moderniser et fiabiliser les équipements actuellement en place et d'en réduire le coût de fonctionnement,
- intégrer esthétiquement les installations d'assainissement dans le nouveau site de la Confluence,
- une individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 3 846 153 € HT a été décidée par délibération n° 2013-4280 du Conseil du 18 novembre 2013 pour cette opération n° 2P19O2728.

Eléments justificatifs de la demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale

L'écart entre l'estimation du montant total des travaux d'aménagement faite au terme des études d'avant-projet (3 400 000 € HT environ) et le montant des offres remises après négociations, est de l'ordre de 1 300 000 € HT. Cet écart est expliqué :

- par le choix de la maîtrise d'ouvrage d'intégrer au programme de travaux au cours des études de projet, des prestations supplémentaires relatives à la mise en place d'équipements hydrauliques (jeux de vannes de grande envergure nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage) pour un montant supplémentaire de l'ordre de 300 000 € HT,
- par une sous-estimation de 1 000 000 € HT du montant des travaux arrêté par la maîtrise d'œuvre.

75 357 € HT de crédits de paiements sont pris par diminution des crédits de paiement du projet Fontaines sur Saône - système d'assainissement adopté par délibération n° 2010-1585 du Conseil du 28 juin 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification des installations d'assainissement du Siphon de la Mulatière à Lyon 2°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale P19 - Assainissement sur l'opération n° 2P19O2728, pour un montant de 1 300 000 € HT en dépenses, à la charge du budget annexe de l'assainissement selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 390 000 € HT en 2014,
- 637 000 € HT en 2015,
- 273 000 € en 2016.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée en dépenses sur l'opération n° 2P19O2728 est donc porté à 5 146 153 € HT.

3° - Les crédits de paiement prévus par la délibération n° 2010-1585 du Conseil du 28 juin 2010 sur l'opération individualisée n° 2P19O2149 - Fontaines sur Saône - système d'assainissement sont diminués de 75 357 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.